



COMMISSION HYDROGRAPHIQUE OISE MOYENNE

Mardi 23 mai 2023
à Guiscard

Relevé de conclusions

[Liste des présents](#)

Nom, prénom	Organisme, fonction
DELAVENNE Thibaut	Entente Oise-Aisne, président de la commission hydrographique Oise moyenne Maire de Guiscard
BASSET Philippe	VP GEMAPI et délégué suppléant à l'Entente pour la Communauté de communes du pays noyonnais
DEGONVILLE Luc	Conseiller délégué GEMAPI et délégué suppléant à l'Entente pour la Communauté d'agglomération Chauny Tergnier La Fère Président du syndicat mixte Oise-moyenne Président de la Commission locale de l'eau du SAGE Oise-moyenne
TASSIN Jackie	Vice-Président en charge du développement durable pour la Communauté de communes des deux vallées
POETTE Jean-Luc	Adjoint à Guiscard, Président du syndicat du bassin versant de la Verse
DESMAZES Thierry	Délégué à la Communauté de communes du Val de l'Oise et Président du Syndicat du bassin versant de l'Oise aval axonaise
LECLERCQ Jérôme	VP cycle de l'eau et développement durable, Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois
HAUDICQUET Vincent	Directeur général de la Communauté de communes du pays des sources
LAMUR Henri	Directeur des services techniques Communauté de communes du pays noyonnais
PELLET Marc	Directeur du service Environnement Communauté de communes du pays noyonnais
ALEXANDRE Hugues	Adjoint au responsable du service Environnement - Référent Eau et Biodiversité pour la Communauté de communes des Deux vallées
CARRAT Esther	DREAL Hauts-de-France
MENILLET Paul-Henri	Responsable de l'unité prévention des risques DDT Aisne
CUVELLIER Mathilde	Responsable du bureau prévention des risques naturels DDT Oise
DWORNIK Marie	Chargée ruissellement/érosion Union des syndicats de l'Aisne
PAUTROT Nicolas	Chargée gestion des milieux aquatiques Union des syndicats de l'Aisne
DESCHAMPS Sébastien	Directeur du Syndicat mixte Oise Aronde
ARBOGAST Daniel	Technicien Syndicat du bassin versant de la Verse
MESTDAGH Benjamin	Technicien Syndicat de la Divette et de ses affluents
CORNET Jean-Michel	Entente Oise-Aisne, directeur des services
ANDRE Marjorie	Entente Oise-Aisne, directrice de l'appui aux territoires
LEROY Loïc	Entente Oise-Aisne, directeur du service environnement
DESLAURIER Laurène	Entente Oise-Aisne, responsable des relations publiques
FRAYON Thierry	Entente Oise-Aisne, chargé de mission ruissellement
KENTAUI Khalid	Entente Oise-Aisne, Sécurité des systèmes hydrauliques et des systèmes d'endiguement
AIT MHAND Asmaa	Entente Oise-Aisne, chargée de projet, ouvrages hydrauliques

Propos introductif

M. DELAVENNE, président de la commission hydrographique Oise moyenne, souhaite la bienvenue aux participants. Il rappelle l'importance d'agir pour la lutte contre les inondations par débordement et par ruissellement ainsi que pour l'aménagement des rivières.

Il rappelle que cette réunion a toute son importance afin de présenter chaque structure compétente selon son périmètre d'intervention et coordonner les futures actions.

Les présentations sont disponibles sur le site Internet de l'Entente Oise-Aisne dans la rubrique dédiée au territoire Oise moyenne ([Les territoires > Oise moyenne - Entente Oise Aisne \(oise-aisne.net\)](#)).

Les structures compétentes sur le territoire

Mme ANDRE présente les structures compétentes en matière de GEMA, PI et ruissellement sur le bassin hydrographique. Elle précise que le territoire est couvert par une Commission locale de l'eau pour le futur SAGE Oise-moyenne.

Les programmes en cours par l'Entente

Les ouvrages et systèmes d'endiguement

M. KENTAUI liste ensuite les différents ouvrages hydrauliques et systèmes d'endiguement présents sur le territoire et explique, que les ouvrages doivent, pour certains, faire l'objet d'un classement (reconnaissance de protection contre les inondations) par les services de l'Etat. Il ajoute que les dossiers de classement doivent être déposés avant le 30 juin 2023 et que la DREAL a, alors, jusqu'au 30 juin 2024 pour prendre un arrêté de classement.

Il fait un état d'avancement des dossiers de classement pour les systèmes d'endiguement et ouvrages hydrauliques sous gestion de l'Entente.

PAPI de la Verse

Mme ANDRE présente le programme d'actions établi dans le cadre du PAPI Verse : installation de repères de crue, animations scolaires, pluviomètres avec systèmes d'alerte SMS, diagnostics des vulnérabilités, travaux de ralentissement des écoulements effectués et à venir.

Concernant les futurs travaux de création des ouvrages de régulation des crues de Berlancourt et Beaugies-sous-Bois, M. DELAVENNE propose qu'une réunion soit organisée pour informer les habitants du planning des travaux qui devraient s'échelonner sur 17 mois. Les travaux vont débuter cet été. Il est également prévu qu'une lettre d'informations soit envoyée à tous les habitants des communes concernées par les ouvrages.

Les travaux de création d'un ouvrage de décharge sous la rue Hélène Versepuy à Guiscard seront programmés dans les prochains mois.

Concernant les travaux de protection rapprochées à Noyon, quartier St Blaise, M. LAMUR explique que le périmètre défini a été élargi dans le cadre du PAPI.

Mme ANDRE ajoute que plusieurs rencontres ont eu lieu avec les habitants du hameau de Beines à Guiscard. Des levés topographiques ont été réalisés fin mars pour alimenter la réflexion sur les possibilités de travaux pour limiter les inondations. Les écoulements provenant des ruissèlements de versants seront également intégrés.

PAPI d'intention de la vallée de l'Oise – diagnostic des vulnérabilités de la vallée de l'Oise

Mme ANDRE précise, que dans le cadre du diagnostic global des vulnérabilités de la vallée de l'Oise, des ateliers ont été organisés en mars sur les 4 TRI (Territoires à risques inondations) avec les élus et services pour un partage de connaissances des enjeux (réseaux, bâtiments...). Une démarche d'identification a d'ailleurs été effectuée avec les opérateurs de réseaux et les élus des différentes communes peuvent également apporter leur contribution, s'ils le souhaitent. Ces connaissances peuvent être mise à disposition des collectivités pour l'établissement de plans de gestion de crise (PCS, PICS) ou dans le cadre de réflexion sur l'aménagement du territoire (PLU, SCOT, projets de construction, ...), par exemple.

Etude des zones d'expansion de crue

Mme ANDRE indique qu'une étude est en cours afin d'identifier les zones à reconquérir avec une analyse multi-critères. Elle invite les acteurs locaux à s'exprimer sur chacun des sites potentiels identifiés à ce stade de l'étude :

- Chauny : zone de 40 ha dans le centre urbain avec un potentiel hydraulique intéressant, la faisabilité reste à étudier ;
- Morlincourt : zone de 45 ha. M. BASSET indique qu'il existe sur le secteur une zone humide aménagée de 3 ha.
- Chiry-Ourscamp : zone potentielle dans la forêt – Dans le cadre des travaux de l'aménagement du Canal Seine Nord Europe, des étangs vont être rebouchés en rive gauche. M. CORNET explique que le remblai s'effectue avec compensation hydraulique obligatoire s'il y a lieu. S'il s'agit de remplacer un volume d'eau présent en permanence par un volume de terre, cela n'est pas préjudiciable d'un point de vue des inondations.
- Montmacq : zones basses dans la forêt à reconnecter éventuellement. M HUGUES indique que l'inondation ne provient pas de l'Oise mais de la forêt.

Dispositif Inond'action

Mme ANDRE présente le dispositif et indique qu'à la demande des communes, des réunions publiques peuvent être organisées pour présenter le dispositif en direct aux habitants.

Ruissellement

Mme ANDRE indique que la Communauté de communes du pays noyonnais a transféré la compétence ruissellement (item 4) à l'Entente Oise-Aisne récemment. La programmation des actions 2023 est présentée.

Présentations des syndicats de bassins versants

Syndicat du bassin versant de la Verse

Territoire d'intervention :

- 3 communautés de communes
- 27 communes
- 111 km de cours d'eau

M. ARBOGAST présente les compétences du syndicat, les travaux effectués en 2022 et la programmation 2023 pour les travaux d'entretien et des études de restauration des cours d'eau.

Certains projets sont inscrits au CTEC Oise-moyenne :

- la restauration de la Mève,
- la restauration de la Verse à Beaurains-lès-Noyon et Genvry,
- la restauration de la Verse en amont de Guiscard,
- la remise en fond de vallée de la Verse en aval de Guiscard,
- la restauration du grand marais entre Muirancourt et Genvry.

M. LAMUR demande quels sont les impacts du reméandrage réalisé en amont de Noyon. M. ARBOGAST explique que les effets se voient progressivement.

Syndicat de l'Oise aval axonaise (SVBOAA)

Territoire d'intervention :

- CA Chauny Tergnier La Fère, CC Val de l'Oise, CC Pays de la Serre, CA Pays de Laon
- 49 communes
- 188 km de cours d'eau

M. PAUTROT et Mme DWORNIK présentent les compétences du syndicat et la programmation de travaux.

L'état d'avancement du PPRE de l'Oise aval axonaise est présenté ainsi que le programme de désembâclement sur l'Oise 2022-2025.

Un livret du riverain a été créé et transmis aux EPCI et communes pour diffusion auprès des habitants.

Un projet de maîtrise des ruissellements est en cours sur le bassin versant de Deuillet.

Association Syndicale Autorisée des Marais de la Basse-Ailette

Territoire d'intervention :

- Collectifs de propriétaires répartis sur 21 communes
- Superficie de 19 km²
- Linéaire de cours d'eau : 32 km de l'Ailette
- Linéaire de fossés : 34 km

M. PAUTROT et Mme DWORNIK présentent les compétences de l'association syndicale autorisée, les travaux effectués en 2022 ainsi que le programme de désembâclement et d'entretien de fossés pour 2023.

Syndicat d'aménagement et d'entretien de la Divette et de ses affluents

M. MESTGAGH présente les compétences du syndicat, les travaux effectués ces dernières années (réouverture de la Broyette et du ru d'Orval, restauration de la continuité écologique à Cannectancourt et Ville, renforcement de berges, ...) et la programmation jusqu'en 2025.

Des travaux de restauration des continuités latérales ont été réalisés à Dives. Des études sont en cours pour réaliser la restauration des continuités latérales sur d'autres tronçons, notamment à Thiescourt, Canelectancourt, Evricourt et Ville.

Un suivi des amphibiens a été mis en place sur 4 communes.

Conclusion

M. DELAVENNE conclut la réunion en remerciant les services de l'Entente Oise-Aisne pour l'organisation de cette commission et félicite tous les techniciens de toutes les structures qui ont travaillé sur les présentations. Elles seront envoyées à tous les participants et invités ainsi qu'un relevé de conclusions.